

Réf: Dossier 296224

Avis de constitution

SOCIETE « DLK CONSTRUCTION » en abrégé « DLK »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 7ème tranche non
loin du night-club bluetooth, Lot 3776, Ilot 307

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 24/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DLK CONSTRUCTION » en abrégé
« DLK »

Objet : LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS; TRAVAUX PUBLICS

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 7ème tranche non loin du night-club bluetooth, Lot 3776, Ilot 307

Dirigeant(s) M DRAME LASSINA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02594 du 12/03/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15028/GTCA/RC/2024 du 12/03/2024

